

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

21 juin 2022

Date d'affichage :

4 juillet 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n° 7), LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS jusqu'à la question n° 6

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Michèle GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2022**

QUESTION N° 26

OBJET : Prix national de la préservation du patrimoine viticole : Candidature

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 14 juin 2022, par la Commission n°3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 15 juin 2022 et par la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 juin 2022.

Au milieu des années 1980 lorsque la Commune de Riom décide de sauvegarder le vin de Madargue, deuxième plus petit des côtes d'Auvergne, elle engage une démarche de préservation du patrimoine viticole qui s'est poursuivie par le financement de la plantation des vignes communales et la mise en place de baux à complants.

Puis, ce soutien s'est élargi à :

- la diffusion de cette production comme image de marque de la convivialité et du savoir-faire riomois
- la préservation des espaces naturels sur les coteaux à vignes,
- le référencement du petit patrimoine viticole encore présent,
- la perpétuation de dénominations et d'éléments culturels immatériels en soutien à la mémoire viticole.

Aujourd'hui le retour de l'initiative privée en matière viticole sur le territoire de Riom (plantation, œnotourisme...) marque une forme de résultat au soutien accordé par la Commune sur le long terme.

Parce qu'un prix national serait un soutien et une reconnaissance de ce terroir, il est proposé de présenter la candidature de la Commune au Prix national de la Préservation du Patrimoine viticole de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV), prix qui s'adresse aux collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la candidature de la Commune au Prix national de la Préservation du Patrimoine viticole de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin, concours 2022 ;**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 27 juin 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL